

Collège Roland Vasseur du Bord Haut de Vigny
11 rue Roland Vasseur
95450 VIGNY
Tél. : 01.30.39.27.23
Fax. : 01.34.66.10.34

Procès-Verbal Du conseil d'administration Du 10 mai 2016

I - Ouverture de la séance

Le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DEMBELE Aguibou.

La séance commence à 18h05.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 13.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

II - Ordre du jour

POINT 1 : Désignation du secrétaire de séance

M. Cyril VALENCHON, est désigné secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité (Votant 17)

POINT 2 : Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil.

Adoption à l'unanimité (Votant 17)

Arrivée de Mme DUFFLOT à 18h10

POINT 3 : Le compte financier 2015

Mme MOFFROID vérifie que tout le monde est bien en possession du fichier : Rapport sur le compte financier de l'exercice 2015 et nous explique qu'il retrace toutes les dépenses et produits sur une année civile.

La présentation est réalisée par M. LE CLEZIO Alexis, Agent comptable et débute par la page 8.

Le résultat pour l'année 2015 est un déficit de 35 385,83€, dû aux prélèvements sur fonds de roulement autorisé pendant l'exercice. Il se répartit entre le service général pour un déficit de 36.733,936 et un excédent pour le service de restauration de 1 338,13€.

Mme MOFFROID, nous explique alors que nous avons pris sur les fonds de réserve pour : l'achat du cocktail des 10 ans du collège et du matériel de sonorisation, le renouvellement du parc d'extincteurs du collège, l'achat d'une auto-laveuse, des casiers des élèves, de matériels informatiques, de copies, d'instruments de musique, le financement des accompagnateurs de séjours et sorties scolaires, l'achat d'un souffleur thermique, la construction de mezzanines dans les garages des logements de fonction etc... Le déficit présenté était prévu et avait déjà été voté.

Mme FOUQUE demande de plus amples informations sur le déficit qui lui paraît important.

Mme MOFFROID explique alors que les fonds de réserve étaient très importants au collège grâce, notamment, à l'argent récolté par la location des logements de fonction non occupés.

M. LE CLEZIO Alexis nous présente ensuite des indicateurs (fonds de roulement et besoin en fond de roulement) et Mme MOFFROID nous précise que le collège ne souffre pas de problème de trésorerie et que le taux de non recouvrement est très faible (0,29%).

M. LE CLEZIO Alexis ne détaille pas les dépenses, mais signale qu'elles correspondent à l'intégralité des pièces n°3 et 4 du rapport sur le compte financier de l'exercice 2015. Il demande ensuite si quelqu'un aurait une question à poser. Personne ne se manifeste sur les dépenses.

Le vote pour le résultat 2015 se fera en deux étapes :

1. Vote pour le service général
(Classe 6 : 706 812,14€; Classe 7 : 671 416,31€)
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)
2. Vote pour la ventilation du résultat
Le service général (-36 733,96€)
le service restauration (SRH = 1338,13€)
le résultat est de -35 395,83€
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 4 : Attribution du logement de fonction de Mme JOSEPH

M. DEMBELE nous précise que ce point a déjà été voté lors du Conseil d'administration du 18 mars, mais que la délibération n'a pas été transmise dans les délais impartis (5jours). Mme BARBIER qui était la secrétaire de séance de ce conseil d'administration signale qu'elle a rendu son compte-rendu dès le lendemain et qu'elle l'a finalisé avec Mme SCHULMANN durant une heure...

La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 5 : Sortie du 1^{er} avril (5^oB) au théâtre d'Eaubonne

Comme pour le point précédent, ce vote a déjà eu lieu lors du conseil d'administration du 18 mars mais doit l'être à nouveau pour les mêmes raisons.

Mme BRISON se rendra à Eaubonne avec les 5B. Le coût de la sortie est de 756€.

La visite des jardins est prise en charge par le conseil départemental

1. Vote pour le principe de la sortie
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

Coût pour les familles : 17€

Les 3 accompagnateurs sont pris en charge par le collège

2. Vote pour le budget de la sortie
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 6 : Sortie du 2 juin 2016 au Palais de la découverte

Mme QUILLARD emmène les classes de 3°A et de 3°B (soit 56 élèves) au Palais de la découverte pour la somme de 16,15€ par élève. Le coût de la sortie est de 969€.

1. Vote pour le principe de la sortie
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

Le transport est de 570€

L'entrée du musée est de 399€

Les familles payeront à hauteur de 904,40€, les 4 accompagnateurs seront pris en charge par l'établissement.

2. Vote pour le budget de la sortie
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 7 : Avenant au contrat Défi Restauration

Le contrat que l'établissement avait était de 3 ans et est arrivé à échéance en Mars de cette année. Pour des raisons de congés maladie, Mme MOFFROID n'a pas été en mesure de gérer ce dossier. Comme pour les points 4 et 5, lors du conseil d'administration du 18 mars, nous avons déjà voté un avenant prolongeant le contrat avec les mêmes prestations de mars à mai. Nous allons donc maintenant voter une fois de plus pour cet avenant, puis pour celui repoussant la date jusqu'en juin afin de payer les factures avec les même prestations.

1. Vote pour l'avenant de mars à mai du CA du 18 mars
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)
2. Vote pour l'avenant menant le contrat jusqu'en juin
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 8 : Acceptation de dons – Prix Chronos

M. DEMBELE nous signale que les dons ont déjà été fait.

L'un vient du syndicat intercommunal : 1175€ (pour payer l'intervenante)

1. Vote pour l'acceptation du don du syndicat intercommunal
La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

L'autre don vient de la mairie de VIGNY : 500€

2. Vote pour l'acceptation du don de la mairie de VIGNY

La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

Il nous est précisé que l'intervenante demandait 2 000€ pour son travail (le complément est financé par l'établissement : 325€).

POINT 9 : Répartition des crédits pédagogiques 2016

Le rectorat octroie un crédit pédagogique pour l'achat des manuels dû au changement des programmes.

La subvention est de 25 803€

Elle couvrira : L'achat de manuels (tous changés sur 2 ans) pour 23 654,90€

La reprographie pour 848,10€ (somme de l'année dernière)

L'achat de carnet 1 300€

M. DEMBELE ajoute en remarque que le choix des disciplines et des niveaux pour le changement des manuels se fera en conseil pédagogique.

Vote pour l'acceptation de la répartition

La délibération est adoptée à l'unanimité (Votant 18)

POINT 10 : Questions diverses

Les parents d'élèves demandent des informations complémentaires sur la fin d'année.

M. DEMBELE leur répond que la fin des cours pour les élèves sera le 30 juin, et que les enseignants se regrouperont jusqu'au 05 juillet pour préparer l'année suivante.

Arrivée de M. GARNIER 19h05

Mme BARBIER revient sur un dysfonctionnement relevé durant le point 8 et souhaiterait faire remarquer qu'il est incompréhensible qu'un intervenant soit présent face à des élèves sans que le conseil d'administration ou même la gestionnaire n'en soit prévenue. Faire intervenir une personne extérieure sans avoir prévue de moyen de paiement est tout simplement inacceptable.

M. DEMBELE intervient alors pour préciser qu'il a eu un entretien avec la personne responsable et que, dorénavant, tout projet devra être présenté au chef d'établissement et à la gestionnaire.

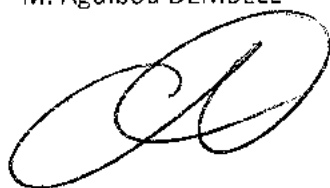
Mme FOUQUE prend la parole pour dire au nom des enseignants que nous sommes tous très heureux du travail déjà effectué par M. DEMBELE. Elle précise qu'il est agréable de voir l'ambiance revenir aussi vite à la normale. Elle demande alors à M. DEMBELE si celui-ci accepterait de rester l'an prochain. Il répond qu'il est heureux d'être là aussi et qu'il a reçu un accord de principe pour 6 mois minimum dans l'établissement.

III - Conclusion

Tous les points du projet d'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19h17.

M. le président

M. Aguibou DEMBELE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'D' and 'E'.

M. le secrétaire de séance

M. Cyril VALENCHON

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes and a vertical line, forming a stylized 'C' and 'V'.